

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE PUBLIQUE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD TENUE LE 25 SEPTEMBRE 2019 À 16 H 30, EN PRÉSENCE À SEPT-ÎLES ET PAR VISIOCONFÉRENCE

**PRÉSENCES**

Solange Turgeon, vice-présidente  
 Marc Fortin, PDG et secrétaire  
 Johanne Beaudoin  
 Josée Francœur  
 Michaël Lavigne  
 Jean-Pierre Porlier  
 Diane Ouellet  
 France St-Pierre  
 Jean-Marie Vollant

**Invités** : Membres de l'équipe de direction

**PAR VISIOCONFÉRENCE**

Denis Miousse, président  
 Dave Charlton  
 Roger Dubé

**ABSENCES MOTIVÉES**

Ginette Côté  
 Geneviève Fafard  
 Pascale Lafortune  
 Danielle Sirois

**1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum**

Considérant que le président, monsieur Denis Miousse, participe à la séance publique par visioconférence, il a été convenu que, pour en faciliter le déroulement, la réunion serait présidée par la vice-présidente, madame Solange Turgeon.

La vice-présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle constate le quorum et ouvre la séance publique à 16 h 30.

**2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles**

La vice-présidente fait la lecture de l'ordre du jour.

**Résolution 2019-09-560**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** l'ordre du jour de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 25 septembre 2019 en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

**Adopté à l'unanimité.**

**3. Adoption des procès-verbaux****3.1. Séance spéciale à huis clos du 12 juin 2019****Résolution 2019-09-561**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale à huis clos du conseil d'administration tenue le 12 juin 2019.

**Adopté à l'unanimité.**

**3.2. Séance publique régulière du 12 juin 2019****Résolution 2019-09-562**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 12 juin 2019.

**Adopté à l'unanimité.**

### 3.3. Séance spéciale du 21 juin 2019

**Résolution 2019-09-563**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 21 juin 2019.

**Adopté à l'unanimité.**

### 3.4. Séance spéciale du 26 juillet 2019

**Résolution 2019-09-564**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 26 juillet 2019.

**Adopté à l'unanimité.**

## 4. Tableau de suivi des questions du public

Le tableau de suivi des questions du public est disponible sur le site Web de l'établissement.

## 5. Rapport du président du conseil d'administration

Le président, monsieur Denis Miousse, mentionne que la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, était sur la Côte-Nord, les 15 et 16 août dernier, pour annoncer, d'une part, la construction d'une nouvelle urgence et d'un nouveau bloc opératoire à l'hôpital de Sept-Îles. Il s'agit là d'un investissement de plus de 100 millions de dollars. D'autre part, madame McCann s'est entretenue avec des médecins de Havre-Saint-Pierre concernant certaines problématiques vécues sur le territoire de la Minganie et des solutions pouvant y être apportées. La ministre a aussi rencontré des élus de la Minganie. À la suite de ces rencontres, le CISSS a identifié certaines pistes de solutions.

Par ailleurs, le président indique qu'il a assisté à l'inauguration de la résidence Beauchemin située au deuxième étage du centre de santé de la Minganie. La résidence a été nommée ainsi en reconnaissance de l'implication d'un prêtre qui a œuvré à Havre-Saint-Pierre durant 36 ans, tout particulièrement au centre de santé.

Le président ajoute que l'été fut marqué par deux départs inattendus au sein de l'équipe de direction. Il s'agit des démissions de la directrice des services professionnels et de l'enseignement universitaire, D<sup>re</sup> Marie-Claude Lebel, et du directeur aux ressources humaines, communications et affaires juridiques, monsieur Marc Brouillette. Le président les remercie pour le travail accompli lors de leurs mandats respectifs.

Monsieur Miousse termine en mentionnant l'excellent travail réalisé par toutes les équipes concernées afin qu'aucune découverte de services à la population ne survienne durant la période estivale.

## 6. Rapport du président-directeur général

En complément du rapport du président, le président-directeur général, monsieur Marc Fortin, tient à souligner le travail des personnes qui ont assuré la vigie psychosociale, soit mesdames Anne Tremblay et Marie-Josée Dufour, et la vigie en santé physique, soit messieurs François Tremblay et David Gravel, au cours des derniers mois. Elles ont mobilisé de main de maître toutes les équipes sur le terrain, que ce soit les ressources humaines cliniques ou administratives.

## 7. Correspondance et revue de presse

La correspondance et la revue de presse sont déposées pour information.

## 8. Période de questions du public (15 minutes)

Afin de répondre à une demande, des périodes de questions de quinze (15) minutes au début et à la fin de la séance sont autorisées. Aucune question n'est posée.

## 9. Agenda de consentement

### 9.1. Affaires médicales

#### 9.1.1. Nominations de membres actifs

#### Résolution 2019-09-565

**Attendu** la demande de nomination de la D<sup>re</sup> Faiza Naseem, omnipraticienne, numéro de permis 17497, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale (mère-enfant excluant l'obstétrique, hospitalisation incluant soins intensifs, gériatrie, médecine de jour, urgence et consultation externe générale) » à l'installation de Sept-Îles;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 septembre 2019;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-212);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D<sup>re</sup> Faiza Naseem, omnipraticienne, numéro de permis 17497;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « médecine générale (mère-enfant excluant l'obstétrique, hospitalisation incluant soins intensifs, gériatrie, médecine de jour, urgence et consultation externe générale) » pour la période du 25 septembre 2019 au 31 décembre 2019;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### Résolution 2019-09-566

**Attendu** la demande de nomination de la D<sup>re</sup> Natasha Beauregard, omnipraticienne, numéro de permis 18285, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale (urgence) » à l'installation de Baie-Comeau, avec une pratique secondaire aux installations de Sept-Îles et de Forestville;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 septembre 2019;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-214);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D<sup>re</sup> Natasha Beauregard, omnipraticienne, numéro de permis 18285;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Baie-Comeau, avec une pratique secondaire aux installations de Sept-Îles et de Forestville;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « médecine générale (urgence) » pour la période du 25 septembre 2019 au 31 décembre 2019;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### **Résolution 2019-09-567**

**Attendu** la demande de nomination de la D<sup>re</sup> Roxane Damphousse, omnipraticienne, numéro de permis 19384, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale (hospitalisation incluant soins intensifs, mère-enfant excluant l'obstétrique, gériatrie, médecine de jour et consultation externe générale) » à l'installation de Sept-Îles;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 septembre 2019;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-213);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D<sup>re</sup> Roxane Damphousse, omnipraticienne, numéro de permis 19384;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « médecine générale (hospitalisation incluant soins intensifs, mère-enfant excluant l'obstétrique, gériatrie, médecine de jour et consultation externe générale) » pour la période du 25 septembre 2019 au 31 décembre 2019;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

**Adopté à l'unanimité.**

### 9.1.2. Nominations de membres associés

#### Résolution 2019-09-568

**Attendu** la demande de nomination du D<sup>r</sup> Arnold Radu, radiologiste, numéro de permis 14441, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « radiologie interventionnelle et diagnostique, tomodensitométrie axiale, échographie et résonance magnétique » à l'installation de Sept-Îles;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 septembre 2019;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-219);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D<sup>r</sup> Arnold Radu, radiologiste, numéro de permis 14441;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « radiologie interventionnelle et diagnostique, tomodensitométrie axiale, échographie et résonance magnétique » pour la période du 25 septembre 2019 au 31 décembre 2019;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### Résolution 2019-09-569

**Attendu** la demande de nomination du D<sup>r</sup> David Landry, radiologiste, numéro de permis 12257, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « radiologie interventionnelle et diagnostique, tomodensitométrie axiale et échographie » à l'installation de Sept-Îles;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 septembre 2019;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-220);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D<sup>r</sup> David Landry, radiologiste, numéro de permis 12257;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « radiologie interventionnelle et diagnostique, tomodensitométrie axiale et échographie » pour la période du 25 septembre 2019 au 31 décembre 2019;

- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### Résolution 2019-09-570

**Attendu** la demande de nomination du D<sup>r</sup> Éric Desmarais, radiologiste, numéro de permis 03241, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « radiologie diagnostique (lecture à distance, incluant IRM) » à l'installation de Sept-Îles;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 septembre 2019;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-223);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D<sup>r</sup> Éric Desmarais, radiologiste, numéro de permis 03241;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « radiologie diagnostique (lecture à distance, incluant IRM) » pour la période du 25 septembre 2019 au 31 décembre 2019;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### Résolution 2019-09-571

**Attendu** la demande de nomination du D<sup>r</sup> Hayk Danaciyan, dentiste, numéro de permis 87836, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en dentisterie à l'installation de la Basse-Côte-Nord;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 septembre 2019;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-225);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D<sup>r</sup> Hayk Danaciyan, dentiste, numéro de permis 87836;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de la Basse-Côte-Nord;

- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en dentisterie pour la période du 25 septembre 2019 au 31 décembre 2019;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### Résolution 2019-09-572

**Attendu** la demande de nomination du D<sup>r</sup> Jean-François Leroux, oto-rhino-laryngologiste, numéro de permis 95028, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « oto-rhino-laryngologie (clinique externe et bloc opératoire, hospitalisation en courte durée), urgence et consultation externe générale » à l'installation de Sept-Îles;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 septembre 2019;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-217);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D<sup>r</sup> Jean-François Leroux, oto-rhino-laryngologiste, numéro de permis 95028;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « oto-rhino-laryngologie (clinique externe et bloc opératoire, hospitalisation en courte durée), urgence et consultation externe générale » pour la période du 25 septembre 2019 au 31 décembre 2019;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la transmission d'une copie de ses diplômes;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### Résolution 2019-09-573

**Attendu** la demande de nomination du D<sup>r</sup> Jonathan Cloutier, urologue, numéro de permis 13374, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « urologie (clinique externe, endoscopie et bloc opératoire, hospitalisation en courte durée) » à l'installation de Sept-Îles;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 septembre 2019;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-218);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D<sup>r</sup> Jonathan Cloutier, urologue, numéro de permis 13374;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « urologie (clinique externe, endoscopie et bloc opératoire, hospitalisation en courte durée) » pour la période du 25 septembre 2019 au 31 décembre 2019;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### Résolution 2019-09-574

**Attendu** la demande de nomination du D<sup>r</sup> Mathieu Zummo, radiologiste, numéro de permis 17477, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « radiologie diagnostique » à l'installation de Sept-Îles;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 septembre 2019;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-221);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D<sup>r</sup> Mathieu Zummo, radiologiste, numéro de permis 17477;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « radiologie diagnostique » pour la période du 25 septembre 2019 au 31 décembre 2019;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### Résolution 2019-09-575

**Attendu** la demande de nomination du D<sup>r</sup> Romuald Ferré, radiologiste, numéro de permis 18554, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec les privilèges suivants : « privilèges pour la lecture des films radiologiques, radiologie interventionnelle et diagnostique, tomographie axiale et échographie, accès à l'échographie, IRM, mammographie » à l'installation de Sept-Îles;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;



**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 septembre 2019;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-222);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D<sup>r</sup> Romuald Ferré, radiologiste, numéro de permis 18554;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants : « privilèges pour la lecture des films radiologiques, radiologie interventionnelle et diagnostique, tomographie axiale et échographie, accès à l'échographie, IRM, mammographie » pour la période du 25 septembre 2019 au 31 décembre 2019;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### **Résolution 2019-09-576**

**Attendu** la demande de nomination du D<sup>r</sup> Sergio Pasion, radiologiste, numéro de permis 09466, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « radiologie diagnostique (lecture à distance, incluant échographie) » à l'installation de Sept-Îles;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 septembre 2019;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-224);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D<sup>r</sup> Sergio Pasion, radiologiste, numéro de permis 09466;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « radiologie diagnostique (lecture à distance, incluant échographie) » pour la période du 25 septembre 2019 au 31 décembre 2019;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### **Résolution 2019-09-577**

**Attendu** la demande de nomination de M. Frédéric Martin, pharmacien, numéro de permis 208118, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord à l'installation de Fermont;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 septembre 2019;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-227);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de M. Frédéric Martin, pharmacien, numéro de permis 208118;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Fermont, à compter du 25 septembre 2019.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **Résolution 2019-09-578**

**Attendu** la demande de nomination de M<sup>me</sup> Marie-Chantale Côté, pharmacienne, numéro de permis 208310, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord à l'installation de Fermont;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 10 septembre 2019;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-226);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de M<sup>me</sup> Marie-Chantale Côté, pharmacienne, numéro de permis 208310;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Fermont, à compter du 25 septembre 2019.

**Adopté à l'unanimité.**

### **9.1.3. Modification de privilèges**

#### **Résolution 2019-09-579**

**Attendu** la demande formulée par le D<sup>r</sup> Daniel Simard-Gilbert, omnipraticien, numéro de permis 18322, membre actif à l'installation des Escoumins, afin de procéder à l'ajout des privilèges en échographie au département d'urgence (EDU) pour l'installation des Escoumins;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** la recommandation favorable par le comité d'examen des titres en date du 10 septembre 2019;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-216);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la modification des privilèges du D<sup>r</sup> Daniel Simard-Gilbert, omnipraticien, numéro de permis 18322, afin de procéder à l'ajout des privilèges en EDU pour l'installation des Escoumins;
- **Que** ce changement soit effectif à compter du 25 septembre 2019;
- **Que** cette modification de privilèges soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### 9.1.4. Changement de statut

##### Résolution 2019-09-580

**Attendu** la demande formulée par la D<sup>re</sup> Ngoc-Nga Nguyen, dentiste, membre associé à l'installation de la Basse-Côte-Nord, afin de procéder à un changement de son statut;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** la recommandation favorable par la directrice des services professionnels;

**Attendu** la recommandation favorable par le comité d'examen des titres;

**Attendu** l'obligation du membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) de respecter son engagement lié aux privilèges, notamment le respect des règlements du CMDP, de son département et de l'établissement;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-215);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** le changement de statut de la D<sup>re</sup> Ngoc-Nga Nguyen, dentiste, numéro de permis 94744, de membre associé à celui de membre actif, à compter du 25 septembre 2019, et que ses privilèges soient en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021;
- **Que** ce changement de statut soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### 9.1.5. Démissions

##### Résolution 2019-09-581

**Attendu** la lettre de démission transmise par le D<sup>r</sup> Maxime Robin-Boudreau, cogestionnaire médical pour l'installation de la Basse-Côte-Nord, informant de son intention de démissionner de son poste de cogestionnaire à compter du 14 novembre 2019;

**Attendu** que le délai de soixante (60) jours prévu à l'article 2.3 du Règlement de département de médecine générale (G1-251-027) est respecté;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-211);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission du D<sup>r</sup> Maxime Robin-Boudreau, numéro de permis 08485, à titre de cogestionnaire médical de l'installation de la Basse-Côte-Nord, à partir du 14 novembre 2019.

**Adopté à l'unanimité.**

**Résolution 2019-09-582**

**Attendu** la lettre transmise par la D<sup>re</sup> Christine Ricard, chef adjointe au département de médecine générale, informant de son intention de démissionner de son poste de chef adjointe à compter du 19 octobre 2019;

**Attendu** que le délai de soixante (60) jours prévu à l'article 2.3 du Règlement de département de médecine générale (G1-251-027) est respecté;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-210);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D<sup>re</sup> Christine Ricard, numéro de permis 13566, à titre de chef adjointe au département de médecine générale, à partir du 19 octobre 2019.

**Adopté à l'unanimité.**

**9.1.6. Nomination d'un médecin examinateur****Résolution 2019-09-583**

**Attendu** les dispositions de l'article 42 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS);

**Attendu** l'offre de service de la D<sup>re</sup> Catherine Bich, omnipraticienne, numéro de permis 84364, à titre de médecin examinateur;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-228);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D<sup>re</sup> Catherine Bich, omnipraticienne, numéro de permis 84364, en tant que médecin examinateur pour le territoire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord, et ce, à compter du 25 septembre 2019.

**Adopté à l'unanimité.**

**9.1.7. Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du département clinique de pharmacie****Résolution 2019-09-584**

**Attendu** l'article 216 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS);

**Attendu** la recommandation du règlement sur l'organisation et le fonctionnement du département clinique de pharmacie par les membres de ce département en date du 11 juin 2019;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-228);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à l'adoption du règlement sur l'organisation et le fonctionnement du département clinique de pharmacie.

**Adopté à l'unanimité.**

**9.2. Demande d'autorisation d'emprunt temporaire au MSSS liée aux dépenses courantes de fonctionnement****Résolution 2019-09-585**

**Attendu** qu'une résolution du conseil d'administration est requise en vertu de la circulaire ministérielle 2016-013 (codifiée 03.01.52.02) pour appuyer une demande d'emprunt temporaire au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour le paiement des dépenses de fonctionnement;

**Attendu** que la résolution peut couvrir une période maximale d'un an;

**Attendu** que notre autorisation d'emprunt actuelle sera échu le 1<sup>er</sup> octobre 2019;

**Attendu** qu'un emprunt est nécessaire pour couvrir les besoins de liquidité du CISSS de la Côte-Nord auprès de Desjardins Entreprises jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2020;

**Attendu** que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

- le président-directeur général;
- la présidente-directrice générale adjointe;
- le directeur des ressources financières;

soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

Il est proposé et appuyé :

- **De demander** au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt maximale de 48 000 000 \$, renouvelable et valide jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2020 auprès de Desjardins Entreprises.

**Adopté à l'unanimité.**

### 9.3. Régime d'emprunts à long terme au 31 décembre 2020

#### Résolution 2019-09-586

**Attendu** que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2020, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 43 096 417,84 \$;

**Attendu** que, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

**Attendu** qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en accepter les conditions et modalités;

**Attendu** que la ministre de la Santé et des Services sociaux (la « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 15 juillet 2019;

Il est proposé et appuyé :

1. **QU'**un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2020, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 43 096 417,84 \$, soit institué.
2. **QUE** les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **dix-huit mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de

- santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
- c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
    - i. le financement à long terme des dépenses d'immobilisations autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et la ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la date de la prise de possession des travaux et calculés à compter du premier jour du mois qui survient après cette date;
    - ii. le financement à long terme des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatiques, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;
    - iii. le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;
    - iv. le remboursement d'emprunts bancaires contractés, à ces fins et en attente de financement à long terme ou de refinancement.
3. **QU'**aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur.
4. **QU'**en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
  - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus.
6. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
- le président-directeur général;
  - la présidente-directrice générale adjointe;
  - le directeur des ressources financières;
- de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes.

7. **QUE**, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

**Adopté à l'unanimité.**

## 10. Dossiers en cours

Aucun dossier en cours n'est inscrit à l'ordre du jour.

## 11. Nouveaux dossiers

### 11.1. Renouvellement des comités du conseil d'administration

#### 11.1.1. Comité de vérification

##### Résolution 2019-09-587

**Attendu** la nécessité de procéder au renouvellement du comité de vérification;

Il est proposé et appuyé :

- **De nommer** les personnes suivantes au comité de vérification :
  - Michaël Lavigne, président du comité de vérification
  - Ginette Côté, administratrice
  - Diane Ouellet, administratrice
  - Jean-Pierre Porlier, administrateur
  - Solange Turgeon, administratrice
  - Jean-Philippe Comtois, directeur des ressources financières, invité permanent sans droit de vote.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 11.1.2. Comité de gouvernance et d'éthique

##### Résolution 2019-09-588

**Attendu** la nécessité de procéder au renouvellement du comité de gouvernance et d'éthique;

Il est proposé et appuyé :

- **De nommer** les personnes suivantes au comité de gouvernance et d'éthique :
  - Johanne Beaudoin, présidente du comité de gouvernance et d'éthique
  - Josée Francoeur, administratrice
  - Michaël Lavigne, administrateur
  - Solange Turgeon, administratrice
  - Marc Fortin, président-directeur général (membre d'office)

**Adopté à l'unanimité.**

#### 11.1.3. Comité de vigilance et de la qualité

##### Résolution 2019-09-589

**Attendu** la nécessité de procéder au renouvellement du comité de vigilance et de la qualité;

Il est proposé et appuyé :

- **De nommer** les personnes suivantes au comité de vigilance et de la qualité :
  - Jean-Pierre Porlier, désigné par le comité des usagers (membre d'office), président du comité de vigilance et de la qualité;

- Johanne Beaudoin, administratrice
- Danielle Sirois, administratrice
- Marc Fortin, président-directeur général (membre d'office);
- Manon Bourgeois, commissaire aux plaintes et à la qualité des services (membre d'office);
- Nathalie Castilloux, directrice des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique, invitée permanente sans droit de vote.

**Adopté à l'unanimité.**

## 11.2. Création du comité de développement durable – Développement durable et respect du milieu

**Résolution 2019-09-590**

**Attendu** qu'une participation « multiniveau » est souhaitée;

**Attendu** qu'une participation multidisciplinaire est visée;

**Attendu** qu'une répartition territoriale pertinente à cet exercice est nécessaire;

**Attendu** que le développement durable est directement lié à la mission du CISSS de la Côte-Nord portant sur la gestion responsable du trésor public;

Il est proposé et appuyé :

- **De nommer** les personnes suivantes afin de former le comité de développement durable :

Nom	Fonction	Direction	Port d'attache
Danny Gagnon	Directeur des services techniques, de l'hôtellerie et de la logistique	DSTHL	Port-Cartier
David Gravel	Directeur des soins infirmiers	DSI	Baie-Comeau
Frédérique Gagnon	Spécialiste en procédés administratifs	DSMQÉPÉ	Baie-Comeau
Marie Lou Dechamplain	Agente de planification, de programmation et de recherche	Santé publique	Baie-Comeau
François Otis	Adjoint au directeur des ressources informationnelles	DRI	Baie-Comeau
Julie Morin	Technicienne en administration	DSTHL	Fermont
Blandine Lavallée	Chef du service du fonctionnement et des installations matérielles, alimentation, buanderie et transport – territoire de la Basse-Côte-Nord	DSTHL	Blanc-Sablon

**Adopté à l'unanimité.**

## 11.3. Entente de gestion et d'imputabilité 2019-2020

**Résolution 2019-09-591**

**Attendu** que des cibles sont fixées dans l'entente de gestion;

**Attendu** que les directions impliquées ont été informées des cibles fixées dans l'entente de gestion;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** l'entente de gestion et d'imputabilité 2019-2020 du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord.

**Adopté à l'unanimité.**

## 11.4. Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse 2018-2019

Plus tôt aujourd'hui se tenait le seizième bilan des directeurs de la protection de la jeunesse et directeurs provinciaux (DPJ-DP) du Québec, sous le thème « 40 ans d'expertise pour bâtir l'avenir », soulignant ainsi les 40 ans de la Loi sur la protection de la jeunesse.

L'ensemble du personnel de la Direction de la protection de la jeunesse, le personnel des centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation, le personnel des services sociaux autochtones, les principaux partenaires ainsi que les journalistes ont été invités à une conférence de presse sur le sujet.



Madame Gallagher présente le bilan annuel de la Direction de la protection de la jeunesse de la Côte-Nord.

Notons les éléments suivants :

- Au Québec, plus de 100 000 enfants ont été signalés à la protection de la jeunesse. Sur la Côte-Nord, 3 540 signalements ont été traités, ce qui équivaut à près de 10 cas par jour (augmentation de 11,7 % par rapport à 2017-2018);
- Le nombre de signalements retenus s'élève à 1032 (hausse de 4 % par rapport à l'an dernier). Pour la première fois, la Côte-Nord a atteint le cap des 1000 signalements retenus;
- Principales problématiques signalées sur la Côte-Nord :
  - la négligence (25,6 %);
  - le risque de négligence (22,8 %);
  - les mauvais traitements psychologiques (17,9 %);
  - les abus physiques (16 %);
- Sur le plan provincial, ce sont les abus physiques qui viennent au premier rang (25,9 %) des principales problématiques signalées, suivis de près par la négligence (21,2 %). Viennent ensuite les mauvais traitements psychologiques (16,9 %) et le risque sérieux de négligence (11,2 %);
- Les signalements proviennent du milieu policier (31,5 %), d'employés de divers organismes (31,3 %), du milieu familial de l'enfant (16,2 %), du milieu scolaire (11,3 %) et de la communauté (9,7 %);
- 50,8 % des évaluations ont conclu à la compromission de la sécurité (physique ou psychologique) et du développement des enfants. Les interventions portent alors principalement sur la négligence (29,2 %), les risques de négligence (29,2 %), les mauvais traitements psychologiques (12,1 %) et les troubles de comportement (11,3 %);
- Une équipe d'intervenants, composée notamment d'agents de relations humaines, de travailleurs sociaux, d'éducateurs, de psychologues et de techniciens en travail social, s'occupe de l'intervention et du suivi en protection de la jeunesse;
- Sur la Côte-Nord, en date du 31 mars dernier, 1115 enfants sont pris en charge par la Direction de la protection de la jeunesse;
- En moyenne, toutes les trente heures, un dossier est fermé à la suite du rétablissement de la situation d'un enfant;
- La durée moyenne des services est de 25 mois;
- L'enfant suivi en protection de la jeunesse est maintenu en milieu familial (dans une proportion de 39,8 % des cas), confié à un tiers significatif (32 %), à une ressource de type familial (20,6 %) ou hébergé en centre de réadaptation (7,6 %). Dans la dernière année, une augmentation du nombre d'enfants confiés à des tiers s'explique par une hausse du nombre d'enfants signalés âgés de 0 à 5 ans, ceux-ci ne pouvant témoigner de ce qui se passe à la maison;
- Contrairement aux résultats provinciaux où l'on retrouve une baisse constante du nombre de jeunes qui contreviennent à la loi, la Côte-Nord fait face à une légère hausse (207 jeunes contrevenants en 2018-2019, comparativement à 186 en 2017-2018);
- Pour l'avenir : enjeu important de main-d'œuvre, délai d'accessibilité aux services à la hausse, investissement permettant d'augmenter les effectifs directs et indirects (soutien clinique), dépôt imminent des recommandations de la commission Viens qui a fait enquête sur les relations entre le système public, dont la Direction de la protection de la jeunesse, et les Premières Nations, travaux de la commission d'enquête spéciale sur la protection de la jeunesse. Celle-ci se déplacera sur la Côte-Nord les 11, 12 et 13 novembre prochain.

## 12. Rapport des comités

### 12.1. Comité de vigilance et de la qualité

Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 18 juillet et le 5 septembre 2019, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Porlier.

Monsieur Jean-Pierre Porlier présente les sujets abordés lors de la rencontre du 18 juillet :

- Suivi des recommandations du Protecteur du citoyen concernant le triage à l'urgence de Sept-Îles;
- Modification à la coordination du comité de vigilance et de la qualité.

Il présente ensuite les sujets abordés lors de la rencontre du 5 septembre :

- Régime d'examen des plaintes : treize nouvelles recommandations ont été reçues, quatre recommandations ont été complétées et 65 dossiers demeurent en étude;
- Tableau de bord de la commissaire aux plaintes et à la qualité;
- Préoccupations du comité quant au suivi des recommandations adressées au CMDP et à l'établissement par les médecins examinateurs;
- Rapport annuel 2018-2019 – Gestion des risques;
- Rapport trimestriel P1-P3 2019-2020 – Gestion des risques;
- Suivi des autres dossiers qualité;
- Révision des règles de fonctionnement du comité de vigilance et de la qualité;
- Éclosion d'entérobactéries productrices de carbapénèmases (EPC).

### 12.1.1. Révision des règles de fonctionnement du comité de vigilance et de la qualité

Le président du comité de vigilance et de la qualité, monsieur Jean-Pierre Porlier, indique que les principales modifications apportées précisent la durée du mandat des membres du comité et la procédure de nomination du président. Une mise à jour des annexes a aussi été effectuée.

#### Résolution 2019-09-592

**Attendu** que les règles de fonctionnement du comité de vigilance et de la qualité prévoient la révision tous les trois ans et que la dernière adoption de celles-ci a eu lieu en février 2016;

**Attendu** que le comité de vigilance et de la qualité a révisé et adopté ses règles de fonctionnement lors de sa rencontre du 5 septembre 2019;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la nouvelle version des règles de fonctionnement du comité de vigilance et de la qualité.

**Adopté à l'unanimité.**

### 12.2. Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni plus tôt aujourd'hui, sous la présidence de madame Johanne Beaudoin.

Les sujets abordés lors de cette rencontre sont les suivants :

- Résultats du sondage d'évaluation de la séance du conseil d'administration du 12 juin 2019;
- Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise;
- Reddition de comptes 2018-2019 du comité des usagers du CISSS de la Côte-Nord;
- Politique de détection et d'intervention précoce en dépendance;
- Rapport préliminaire du Protecteur du citoyen sur la divulgation d'actes répréhensibles concernant le CISSS de la Côte-Nord;
- Suivi des travaux du comité de travail pour répondre aux exigences d'Agrément Canada.

### 12.3. Comité de vérification

Le comité de vérification s'est réuni le 24 septembre 2019, sous la présidence de monsieur Michaël Lavigne.

Voici les sujets discutés lors de cette rencontre :

- Contrats et engagements financiers de 100 000 \$ et plus;
- Dépenses des principaux dirigeants;
- Déficit et subvention *per capita* (pour l'ensemble des CISSS et CIUSSS);
- Situation financière du CISSS.

### 12.3.1. Nomination de l'auditeur externe pour 2019-2020

Monsieur Denis Miousse déclare son conflit d'intérêts et se retire pour ce point.

#### Résolution 2019-09-593

**Attendu** l'obligation de respecter la Loi sur les services de santé et les services sociaux;  
**Attendu** qu'un appel d'offres public a été diffusé pour retenir les services d'un auditeur externe;  
**Attendu** qu'une évaluation de la proposition a été effectuée par le comité de sélection;  
**Attendu** que le comité de vérification approuve la proposition du comité de sélection;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la nomination de la firme Mallette, société de comptables professionnels agréés, à titre d'auditeur externe pour le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord, pour une somme de 70 500 \$ pour l'exercice financier 2019-2020, avec possibilité de renouvellement pour les trois exercices subséquents, sur recommandation favorable de la direction et du comité de vérification.

**Adopté à l'unanimité.**

### 12.4. Comité ressources humaines

Le comité ressources humaines s'est réuni le 17 septembre 2019 sous la présidence de madame Solange Turgeon.

Les sujets discutés lors de cette rencontre sont les suivants :

- État de situation des différents secteurs et enjeux de la Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques :
  - Relations de travail;
  - Formation et développement organisationnel;
  - PMO, dotation et stages;
  - Service santé, sécurité et qualité de vie au travail;
  - Mesures estivales;
  - Tableaux de bord.

### 13. Affaires nouvelles

Aucun sujet n'est ajouté aux affaires nouvelles.

### 14. Période de questions du public (15 minutes)

Pour répondre à une demande, des périodes de questions de 15 minutes au début et à la fin de la séance sont autorisées. Aucune question n'est posée.

### 15. Clôture de la séance

#### Résolution 2019-09-594

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la fermeture de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 25 septembre 2019 à 18 heures.

**Adopté à l'unanimité.**

  
 Solange Turgeon  
 Vice-présidente

  
 Marc Fortin  
 Secrétaire